

# Prom-El-Bec

## Programme d'élevage de l'Association Québécoise Quarter Horse Inc.

L'Association Québécoise Quarter Horse Inc. a créé un programme de promotion à l'élevage qui a pour nom Prom-El-Bec.

Ce programme couvre une période d'activités réparties sur cinq (5) ans qui sont les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> année : Weanlings au licou
- 2<sup>e</sup> année : Yearlings au licou  
Yearlings à la longe
- 3<sup>e</sup> année : Plaisance « Snaffle Bit » 2 ans
- 4<sup>e</sup> année : Plaisance Western 3 ans  
Plaisance Anglaise 3 ans  
Reining 3 ans
- 5<sup>e</sup> année : Barils 4 ans

Puisque dans Prom-El-Bec il y a chevauchement des années, chaque programme est identifié par l'année de naissance du poulain inscrit. Ainsi, le programme Prom-El-Bec 2006 s'adresse à tous les poulains nés en 2006 et inscrits au programme en conformité avec les règlements et qui participeront aux activités identifiées Prom-El-Bec 2006 tenues en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010.

Le but premier du programme est de stimuler le marché du Quarter Horse au Québec en instituant des bourses garanties et intéressantes, ajoutant de ce fait un attrait supplémentaire à la vente/achat des rejets inscrits au programme.

Tous les inscrits recevront un document officiel de l'association certifiant leur participation au programme, dans le respect des modalités prévues. Ce certificat devrait accompagner les papiers d'enregistrement du cheval inscrit au programme.

### RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :

#### Article 1 : Définitions

##### I : Association

Aux fins du présent document, le terme 'Association' désigne l'Association Québécoise Quarter Horse Inc.

##### II : Étalonnier et éleveur

Étalonnier : celui qui possède, en tout ou en partie, un étalon en service aux fins de reproduction.

Éleveur : celui qui possède une/des jument(s) aux fins de reproduction.

#### Article 2 : Éligibilité

Est éligible tout rejeton répondant aux critères d'enregistrement de l'American Quarter Horse Association et ayant respecté les modalités du programme.

#### Article 3 : Généralités

I : Les frais d'inscription et les modalités de paiement sont établis par le conseil d'administration de l'Association (voir annexe A pour les frais courants en vigueur).

II : Le paiement des inscriptions devra être effectué aux dates mentionnées au programme

III : Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera exigible à l'exception du remboursement possible suite au décès du poulain lors du poulinage confirmé par un certificat du vétérinaire.

IV : Défaut de paiement : tous les frais encourus en cas de défaut de paiement (NSF, frais de banque, arrêt de chèque, etc..) seront à la charge du propriétaire qui pourra être suspendu du programme Prom-El-Bec tant que les sommes n'auront été remboursées. Des frais de récupération de 50\$ pourront être appliqués après 30 jours suivant l'avis au propriétaire.

#### Article 4 : Publicité et administration

I : Un minimum de dix pour cent (10%) du montant des inscriptions sera retenu pour la publicité et l'administration.

II : Lors de la tenue de chacune des activités, un frais de juge sera exigible de chaque participant lors de l'inscription.

#### Article 5 : Modalités d'inscription

##### I : Propriétaire de jument :

1 : payer la nomination du poulain à naître au plus tard le 31 Mars de l'année de naissance du poulain. Après cette date, une pénalité de retard s'applique pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre de l'année du poulinage, et une autre pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars de l'année suivante. Après cette date (31 mars de l'année suivant l'année du poulinage, i.e. yearling) il ne sera plus possible d'inscrire un poulain à PromElBec.

Ces pénalités font partie des frais et modalités établis par le conseil d'administration de l'Association (article 3.I)

2 : Un paiement additionnel sera exigible de chaque participant à titre de confirmation aux classes du programme (voir Présentation)

##### II : Propriétaire d'étalon :

1. Pour inscrire un étalon, il faut que le propriétaire de l'étalon fasse une contribution annuelle pour l'année de reproduction visée, ce avant le 1er Mars de l'année de bridage. Après cette date, et jusqu'au 31 décembre, une pénalité sera applicable (selon Annexe A). Aucun remboursement ou substitution ne sera accepté.
2. Le propriétaire d'un étalon qui en est à sa première année de monte pourra adhérer au programme jusqu'au 1er Août de l'année courante, et ce sans pénalité.
3. Toute jument bridée par un étalon nommé au programme est éligible à un crédit sur l'inscription de la jument (selon Annexe A)
4. \*\*\*\*Bien que non requis, s'il le désire, le propriétaire d'une jument bridée à un étalon non nommé peut inscrire l'étalon au programme en son nom. Dans un tel cas, le crédit sur l'inscription de la jument de même que la bourse à l'étalonnier s'appliquent uniquement à la (aux) jumens appartenant à cet éleveur et qui sont bridée(s) à cet étalon.

III : Le secrétaire du programme est mandaté par le conseil d'administration pour régulariser les inscriptions reçues dans les 15 jours suivant les dates limites établies. Après ce délai, aucun recours ne sera accepté.

#### Article 6: Bourses

##### I : Licou

1.- Weanlings: la bourse disponible sera divisée de façon proportionnelle entre les quatre catégories établies entre mâles et femelles et selon la date de naissance, à savoir avant le 1er Avril et après le 31 Mars

2.- Yearlings: la bourse disponible sera divisée au prorata des inscriptions dans les divisions étalons, jumens et hongres

3.- Selon le nombre d'inscriptions, les places seront payées selon le barème suivant:

1 inscription : 1<sup>er</sup>: 100%

2 ou 3 inscriptions : 1<sup>er</sup>: 60%, 2<sup>e</sup>: 40%

4 inscriptions : 1<sup>er</sup>: 45%, 2<sup>e</sup>: 35%, 3<sup>e</sup>: 20%

Plus de 4 inscriptions : 1<sup>er</sup>: 34%, 2<sup>e</sup>: 27%, 3<sup>e</sup>:20%, 4<sup>e</sup>:10%, 5<sup>e</sup>:9%

4.- Dans les classes de licou Prom-El-Bec, chacun des deux juges effectue son jugement seul dans le manège et le total des points désignera l'ordre du classement. Une égalité en première position sera brisée par le juge nommé à cette fin (tie breaker)

##### II : Performance

1.- Yearlings à la longe: Lors de la compétition, chaque yearling est longé, durant quatre vingt dix (90) secondes (1 ½ minutes). Durant cette période, le yearling doit être présenté aux trois (3) allures (pas-trot- galop), à main gauche et à main droite: l'ordre et la durée des allures sont laissés à la discrétion du présentateur qui cependant tient compte que toutes les allures doivent être évaluées par le juge, et cela à main gauche et à main droite. Le maître de piste donne un signal sonore (sifflet) au début et à la fin de la

présentation; il donne aussi un avertissement verbal à mi-temps (45 secondes) ainsi qu'à dix (10) secondes de la fin.

*Le but de la présentation à la longe est l'évaluation, par le juge, des qualités d'allure et de transition qui font du yearling un candidat pour la plaisance.*

Les chevaux inscrits sont présentés avec un licou et une longe. La longe ne doit pas être munie d'une chaîne à l'extrémité fixée au licou. Le mousqueton de la longe doit être fixé à l'anneau central du licou (sous la mâchoire du cheval). La chambrière est permise durant la présentation mais son utilisation doit être modérée et discrète. Si le présentateur touche à son cheval avec la chambrière, la sanction qu'il aura sera à la discrétion du juge.

Le déroulement de la classe se fera de la même façon pour tous les participants. L'ordre de passage pour les participants sera déterminé de façon aléatoire. L'épreuve débutera par l'inspection du cheval fait par les juges. Cependant, chaque juge évalue les candidats quant à la conformation souhaitable pour devenir un cheval de plaisance (western ou classique). Les yearlings sont alors présentés selon les normes en vigueur dans une classe de licou traditionnelle, et une laisse est utilisée pour présenter le cheval. Ensuite, le participant devra faire trotter son cheval et lorsqu'il aura reçu l'approbation du juge, il pourra aller s'aligner sur le bord du manège, selon les instructions du maître de piste. (C'est à ce moment que le présentateur changera d'équipement, (chambrière, longe) Les participants seront divisés en deux groupes, (Selon l'ordre de passage). Il y aura un groupe de présentateurs détenant un ordre de passage impair et l'autre groupe sera constitué des participants ayant un ordre de passage pair. Chacun des groupes présenteront leur cheval à une extrémité du manège. De cette façon, le présentateur bénéficiera d'un court laps de temps de pratique. 70% des points sont attribués pour le travail à la longe et 30% pour la conformation. L'épreuve comprend deux rondes et un total des points payés comme suit: 25% pour chacune des rondes et 50% pour le total.

2.- Plaisance Snaffle Bit 2 ans: deux rondes et le total des points ainsi payés: 25% pour chacune des rondes et 50% pour le total des points. Deux divisions se partagent les bourses totales selon ce barème: 70% omnium et 30% amateur.

3.- Plaisance Western 3 ans et Plaisance Anglaise 2 & 3 ans: la bourse totale sera divisée entre ces deux classes en proportion du nombre d'inscriptions. L'épreuve comprend deux rondes avec un total des points payés comme suit: chaque ronde 25% et total des points 50%. Deux divisions se partagent les bourses totales selon ce barème: 70% omnium et 30% amateur

**Généralités (pour toutes les classes de plaisance 2 & 3 ans)**

Le conseil d'administration de l'Association se réserve le droit d'exiger des juges de diviser les rondes en sections. Les juges devront classer un maximum de dix (10) chevaux et le barème pour accorder le pointage sera celui de quinze (15) points en diminuant d'un point par position. Ce barème sera utilisé dans toutes les rondes quelque soit le nombre de participants.

**Note:** Pour la classe Plaisance Snaffle Bit 2 ans : En cas d'égalité lors de chaque rondes, les montants d'argent seront alors divisés à part égales. Si il y a une égalité en première place au total des points des rondes 1 et 2, un juge de bris d'égalité, déjà choisit avant la ronde 2, brisera cette égalité.

**STATUT AMATEUR:** Le statut amateur de l'American Quarter Horse Association, désignée ci-après AQHA, sera exigé dans toutes les classes de plaisance pour éligibilité à la division Amateur.

Le jeune de 18 ans et moins (au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année) est automatiquement considéré comme Amateur.

La carte de membre en règle Jeune ou Amateur de l'AQHA est requise.

Les règlements de l'AQHA gérant la propriété du cheval s'appliquent dans toutes les classes et divisions

**4.- Reining 3 ans: l'épreuve comprendra deux (2) rondes et un total des points payés comme suit: 25% de la bourse pour chacune des rondes et 50% au total des points. Il est à noter que 30% de la bourse totale sera pour la division Non-Pro.**

Les règlements de la National Reining Horse Association, ci-après désignée NRHA, gérant la propriété du cheval s'appliquent dans toutes les classes et divisions de reining

**STATUT NON-PRO:** La carte de membre en règle Non-Pro émise par la NRHA ou l'AQHA sera exigée.

**NOTE:** Le même cheval peut faire toutes les classes prévues à l'âge de trois (3) ans en autant que le propriétaire défraie les paiements prévus à chacune des classes.

**5.- Barils 4 ans: l'épreuve comprendra deux (2) rondes et un total des temps payés comme suit: 25% de la bourse pour chacune des rondes et 50% au total des temps.**

**NOTE:** Si un baril est renversé, cinq (5) secondes de pénalité seront appliquées au temps chronométré. Ne pas respecter le parcours entraînera une disqualification.

**6.- Pour toutes les classes de performance, les places payées seront au prorata des inscriptions confirmées, et ce jusqu'à un maximum de huit places, selon le tableau à la fin des présents règlements.**

**NOTE:** Dans toutes les classes de performance, le cavalier ne pourra être substitué sans raison d'incapacité majeure. La décision sera prise par le conseil d'administration de l'Association et sera sans appel.

**Article 7:**

Un minimum de deux juges doivent être utilisés pour juger les classes Prom-El-Bec et ceux-ci doivent être approuvés par l'AQHA pour le Licou, l'AQHA ou la NSBA pour la Plaisance et par la NRHA pour le Reining.

**Article 8:**

**1.- Pour les classes de licou, plaisances et longe, aucune égalité de première place au total des points ne sera maintenue. Au cas d'égalité pour la première place, il y aura tirage au sort du juge (avant la classe) qui sera celui qui brisera l'égalité. Pour les classes de barils et de reining, l'égalité en première position sera brisée par le biais d'une ronde supplémentaire.**

**2.- Test sanguin (drogue):** Des test sanguins pourront être effectués sur place sur tout cheval classé dans une classe de plaisance.

Dans le cas d'un test positif, le cheval et le présentateur seront disqualifiés, la bourse dévolue au cheval en faute sera confisquée et le présentateur sera suspendu des activités Prom-El-Bec pour l'année courante et l'année subséquente. Cette suspension peut être levée moyennant le paiement d'une amende de 500\$ avant le 31 décembre de l'année en cours.

**Article 9:**

Le Coggins de l'année en cours sera exigé pour tous les chevaux participants; pour les weanlings, le test de la mère sera suffisant. Un test de six (6) mois ou moins sera exigé.

**Article 10:**

La carte de membre AQQH est exigée de tout propriétaire et présentateur pour l'année dans laquelle un cheval est présenté aux compétitions PromElBec

**Article 11:**

Tout différend sur l'interprétation et/ou application des règlements sera tranché par le conseil d'administration de l'Association et la décision sera finale et sans appel.

**Article 12:**

Le conseil d'administration de l'Association se réserve le droit d'apporter des changements ou modifications au programme.

**Article 13:**

Aux fins des présents règlements, la version française a préséance sur toute autre version.

| <i>Tableau des bourses (sauf Licou)</i> |          |            |            |              |              |              |              |                 |
|---|----------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| <i>Nombre de chevaux inscrits</i>       |          |            |            |              |              |              |              |                 |
|   | <i>1</i> | <i>2-5</i> | <i>6-9</i> | <i>10-13</i> | <i>14-18</i> | <i>19-24</i> | <i>25-28</i> | <i>29&amp;+</i> |
| # places                                | 1        | 2          | 3          | 4            | 5            | 6            | 7            | 8               |
| 1                                       | 100%     | 60%        | 45%        | 40%          | 34%          | 32%          | 28%          | 26%             |
| 2                                       |          | 40%        | 35%        | 30%          | 27%          | 22%          | 22%          | 22%             |
| 3                                       |          |            | 20%        | 20%          | 20%          | 19%          | 17%          | 14%             |
| 4                                       |          |            |            | 10%          | 10%          | 10%          | 10%          | 10%             |
| 5                                       |          |            |            |              | 9%           | 9%           | 9%           | 9%              |
| 6                                       |          |            |            |              |              | 8%           | 8%           | 8%              |
| 7                                       |          |            |            |              |              |              | 6%           | 6%              |
| 8                                       |          |            |            |              |              |              |              | 5%              |

Tous les paiements d'inscriptions doivent être faits au nom de:  
Association Québécoise Quarter Horse Inc.

Prière de visiter le site Internet de l'Association pour accéder aux différents formulaires, aux conditions courantes du programme et aux listes de contacts de l'Association

## Prom-El-Bec

### Tableau des frais en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2005

- .- Nomination étalon: nominateur doit être membre de l'Association Québécoise Quarter Horse pour l'année de nomination**  
**Frais de 200\$ jusqu'au 28 Février de l'année de bridage**  
**300\$ du 1er Mars au 31 Décembre de l'année de bridage**  
 (Note: si nouvel étalonnier, 200\$ jusqu'au 31 Juillet de l'année de bridage, 300\$ du 1er Août au 31 Décembre)  
**\*\*\*Note: si nommé par propriétaire de la jument, peut être nommé sans pénalité en même temps que la jument jusqu'au 31 mars de l'année du poulinage sinon 300\$ après cette date.**

**Bourse spéciale étalonnier: si un rejeton d'un étalon nommé finit en première place dans l'une des compétitions du programme, énumérées plus bas, une bourse de 150\$ est remise à l'étalonnier pour chacune des premières places accaparées par sa progéniture.**

**\*\*\*\*\*Dans le cas d'une nomination par le propriétaire de la jument, cette bourse s'applique au(x) seul(s) rejeton(s) de cet étalon issu(s) de la (des) jument(s) du même propriétaire pour l'année de nomination de l'étalon**

- .- Nomination de jument: nominateur doit être membre de l'Association Québécoise Quarter Horse pour l'année de nomination**  
**Frais de 200\$ jusqu'au 31 Mars de l'année de poulinage**  
**100\$ additionnel du 1er Avril au 31 Décembre de l'année de poulinage**  
**100\$ additionnel pour nomination du 1er Janvier au 31 Mars de l'année suivant l'année du poulinage.**  
**Crédit de 75\$ remis au nominateur de la jument si étalon est nommé à Prom-El-Bec pour l'année de poulinage**

#### **.- Concours:**

**Le propriétaire et le présentateur doivent être membres en règle de l'Association Québécoise Quarter Horse pour l'année de compétition**  
**Les frais d'inscriptions aux différentes classes sont dus le 1er Juillet de l'année de présentation et sont les suivants:**

|  |       |
|--|-------|
| .- Weanlings Licou                     | 100\$ |
| .- Yearlings Licou                     | 100\$ |
| .- Yearlings à la longe                | 175\$ |
| .- Plaisance Western Snaffle Bit 2 ans | 175\$ |
| .- Plaisance Western 3 ans             | 175\$ |
| .- Plaisance Classique 2&3 ans         | 175\$ |
| .- Barils                              | 175\$ |
| .- Reining    Omnium & Non-Pro         | 175\$ |
| Non-Pro                                | +25\$ |
| Omnium Inter                           | +25\$ |

#### **.- Compétitions spéciales hors programme pour chevaux matures enregistrés au programme Prom-El-Bec**

- .- Maturité Plaisance Western Prom-El-Bec 75\$**
- .- Maturité Plaisance Classique Prom-El-Bec 75\$**